

Assemblée communale du 10 décembre 2025

PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber
Présents : 73 citoyennes et citoyens
Scrutateurs : M. Bruno Raboud
M. Christophe Bosson

Assemblée ouverte à 20h05.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée.

Cette assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47, du 21 novembre 2025
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 71

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée, ce qui facilite la rédaction du PV. Lors des interventions, un micro vous sera tendu et il vous est demandé de vous annoncer par votre nom et prénom.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 15 mai 2025** (ne sera pas lu, il est à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2026**
 - 2.1 Investissement relatif à la mise en séparatif des secteurs La Croix / Derrière la Comba
 - 2.1.1 Rapport de la commission financière
 - 2.1.2 Vote de l'investissement
 - 2.2 Investissement relatif au remplacement de conduites des secteurs La Croix / Derrière la Comba
 - 2.2.1 Rapport de la commission financière
 - 2.2.2 Vote de l'investissement
 - 2.3 Investissement relatif au remplacement de lampadaires
 - 2.3.1 Rapport de la commission financière
 - 2.3.2 Vote de l'investissement
 - 2.4 Investissement relatif à l'extension de la zone 30 km/h
 - 2.4.1 Rapport de la commission financière
 - 2.4.2 Vote de l'investissement
 - 2.5 Investissement relatif à l'étude d'optimisation du bâtiment de l'édilité
 - 2.5.1 Rapport de la commission financière
 - 2.5.2 Vote de l'investissement
 - 2.6 Présentation générale du budget du compte de résultats et du compte des investissements
 - 2.6.1 Rapport de la commission financière
 - 2.6.2 Vote du budget du compte de résultats
3. **Présentation de la planification financière 2026-2030**
4. **Nomination d'un nouvel organe de révision pour la période 2025-2027**
5. **Approbation du Règlement scolaire**
6. **Demande de dérogation à l'article 54 de la Loi sur les communes. Modification du nombre des membres du Conseil communal pour la période 2026-2031**
7. **Divers**

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2025

Pascal Lauber : Le procès-verbal figure dorénavant sur notre site internet. Je vous rappelle qu'il est également à disposition au bureau communal. Avez-vous des questions, remarques ou observations sur ce procès-verbal ?

Aucune question ou remarque. L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 MAI 2025

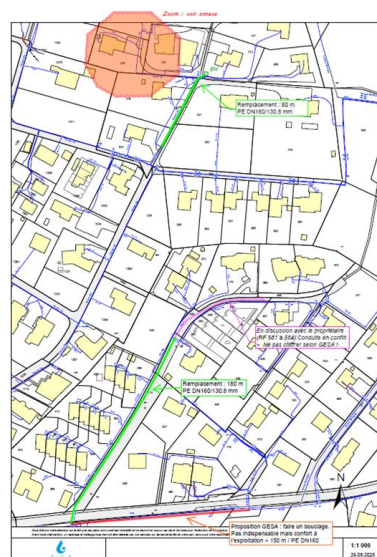
**72 OUI
1 NON
0 ABSTENTION**

Le procès-verbal du 15 mai 2025 est adopté.

Tractanda 2 : Budget 2026

2.1 Investissement relatif à la mise en séparatif des secteurs La Croix / Derrière la Comba

Structure fonctionnelle		Budget 2026	
		Dépenses	Revenus
5040.00	Étude pour aménagement et rénovation du bâtiment de l'édilité	55 000,00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 319 800,00	
71	Approvisionnement en eau	375 000,00	
710	Approvisionnement en eau	375 000,00	
7101	Approvisionnement en eau (communal)	375 000,00	
5031.00	Construction et rénovation du réseau d'eau		
5031.01	Remplacement de conduites		
5031.02	Remplacement de conduites - Secteurs La Croix / Derrière La Comba	375 000,00	
72	Traitement des eaux usées	944 800,00	
720	Traitement des eaux usées	944 800,00	
7201	Traitement des eaux usées (communal)	944 800,00	
5032.01	Mise en séparatif		
5032.02	Remplacement de la conduite de refoulement		
5032.03	Mise en séparatif - Secteurs La Croix / Derrière La Comba	900 000,00	
5620.00	Contribution d'investissement à la STEP régionale		44 800,00
6370.00	Taxes de raccordement épuration de ménages privés / TVA 8.1%		



Pascal Lauber : Des explications vous ont d'ores et déjà été données en page 7 de notre journal communal. Je vais toutefois passer la parole à notre Vice-Syndic pour les informations complémentaires.

Patrick Audemars : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, effectivement comme déjà mentionné dans les précédentes assemblées, on doit continuer la mise en séparatif du village à la suite de la mise en séparatif du quartier de Jéricho. Quand on descend sur Bulle, on voit régulièrement qu'il y a des machines, ils ont attaqué ce chantier. Ils ont un peu de retard à ce jour mais en théorie ils devraient le terminer après l'été 2026. Sur le plan que l'on a ici, on voit la route de La Croix. On a un collecteur unitaire qui doit être bien évidemment doublé pour avoir un deuxième collecteur qui puisse récolter les eaux séparées dans le futur. Ensuite on doit passer vers les maisons de Messieurs Bulgarelli et Raboud et monter le long de la place de jeux de Jéricho et ensuite toutes les maisons ici qui sont encore en unitaires à récolter en séparatif dans le futur. Cet investissement est doublé d'une deuxième demande d'investissement. On s'est rendu compte que dans ce secteur, on avait déjà eu plusieurs fuites d'eau et on va profiter des synergies pour améliorer ceci et remplacer les conduites d'eaux qui sont trop anciennes, sinon on prend des risques de faire des travaux et laisser les conduites existantes. On s'est rendu compte qu'on a une conduite d'eau qui est relativement profonde, à -3-4 mètres alors qu'elle devrait se trouver à -1 mètre, cette conduite d'eau pose passablement de problèmes, il y a eu plusieurs fuites et c'est l'occasion de la remplacer, on sera tranquille en théorie pour les 50 ou 60 prochaines années. Ce sont ces 2 investissements-là qui vous sont demandés ce soir, un pour la fin du séparatif dans ce secteur et l'autre pour l'amélioration et la rénovation du réseau d'adduction d'eau.

Pascal Lauber : J'ouvre la parole pour les questions.

Bruno Raboud : J'aimerais en savoir un petit peu plus avec le tracé. Tu as parlé que l'on passerait sur notre terrain Bulgarelli et Raboud pour relier la place de jeu. J'aimerais savoir exactement où va passer la conduite ? En sachant qu'on a nos regards épurés, l'épuration est déjà faite et ça se trouve juste à nos boîtes aux lettres, donc à l'angle qui va sur La Croix. Je n'arrive plus à comprendre comment ça va se passer.

Patrick Audemars : Excellente question Bruno. Aujourd'hui, on a des collecteurs d'une dimension assez conséquente capables de recevoir des eaux claires et des eaux usées. Mais lorsqu'on fait du séparatif, on rajoute un tuyau d'un diamètre beaucoup plus petit qui est capable de récolter uniquement les eaux usées, les eaux claires sont laissées dans les anciens tuyaux. On est encore à l'étude avec l'ingénieur, le bureau RIBI à Fribourg, pour essayer de ne pas venir, dans les parcelles Bulgarelli et chez toi aussi, les aménagements extérieurs sont conséquents, il y a eu des poses de câbles électriques, des éclairages, des robots-tondeuses. Le tracé est prévu de la manière suivante : passer le long de la petite route où Steve se parque et après on tourne à droite et on ne viendrait pas dans le gazon. On étudie plutôt cette variante-là, tout en sachant que l'on a Monsieur Deillon à droite qui est aussi à reprendre au niveau du séparatif. Aujourd'hui, Monsieur Deillon a une pompe et il pousse ses eaux usées dans le collecteur. Le but est d'éviter en tout point de venir dans le gazon si cela est possible.

Bruno Raboud : J'ai compris un petit peu. Là maintenant, ça s'arrête donc ça ne va plus descendre sur la route de La Croix ?

Patrick Audemars : Si bien sûr, ça va continuer. Dans la route de La Croix, actuellement tes eaux usées descendent le long de La Croix dans un collecteur qui deviendra le collecteur pour les eaux claires. Et à côté de ce collecteur, on va remettre dans toute la route de La Croix, un deuxième tuyau qui récoltera les eaux usées.

Bruno Raboud : Donc si je comprends bien, on n'irait pas se jeter du côté de Jéricho ?

Patrick Audemars : On est obligé de respecter les pentes. On est en gravitaire, donc on ne va pas pomper les eaux et remonter du côté de Jéricho. On va prendre toutes les eaux qui descendent de Jéricho, passer le long de la place de jeux, passer derrière ta maison si possible avec la pose de ce nouveau collecteur d'eaux usées, les eaux claires restent où elles sont, ta maison sera entre les tuyaux. Puis on va descendre le long de la route de La Croix avec nos deux tuyaux pour ensuite repartir directement en direction de Bulle. Il faut savoir que les eaux de La Croix et de Jéricho vont en gravitaire en direction de Bulle et ne vont pas à notre station de pompage comme les autres eaux du village.

Bruno Raboud : Je ne veux pas embêter plus l'assemblée mais est-ce qu'il y aurait moyen de se rencontrer sur place avec Bulgarelli, Bernard Deillon également et faire le tracé que vous avez prévu ?

Patrick Audemars : La première chose est d'obtenir le budget et si celui-ci est accepté ce soir, effectivement le bureau RIBI va se pencher directement sur ces variantes en début d'année et on peut s'organiser volontiers une séance début janvier pour se rencontrer et en discuter.

Christiane Jost : J'aimerais savoir si on a besoin de bacs de rétention ?

Patrick Audemars : Vous parlez pour votre maison ou pour la Commune ?

Christiane Jost : Pour moi pour le moment.

Patrick Audemars : Pour vous pas non. Les maisons qui sont nouvellement construites doivent avoir un bac de rétention, c'est une obligation légale. Les maisons existantes ne sont pas soumises à cette obligation. Par contre, vous aurez l'obligation vous aussi ainsi que votre voisine Madame Comte, de vous mettre en séparatif. Avec ces travaux qui vont se faire à la route de La Croix, il faudra étudier si vous profitez à ce moment-là de passer vos eaux dans ces nouveaux collecteurs.

Christiane Jost : Donc pour ce bac de rétention, on est sûr ? Parce que ce n'est pas dans 2 ans qu'il faudra nous dire.

Patrick Audemars : Il n'y a pas de bac de rétention dans une maison qui est déjà construite. Les bacs de rétention sont une obligation qui est donnée uniquement aux nouvelles constructions.

Christiane Comte : À la dernière assemblée, j'ai demandé pourquoi les tuyaux n'étaient pas plus grands maintenant pour les eaux claires. Vous m'aviez dit que ce n'était pas nécessaire et que la loi ne prévoyait pas l'agrandissement de ces tuyaux. Trois semaines après, on lisait dans le journal que 27 communes dans le canton de Fribourg avaient des problèmes de ruissellement et de difficultés avec l'eau dont Morlon. J'étais très étonnée.

Patrick Audemars : Est-ce que vous parlez de la pollution qu'on a eue dans le lac ?

Christiane Comte : Je vous parle du ruissellement, c'est un article qui date du samedi 7 juin 2025 dans La Liberté.

Patrick Audemars : J'ai posé la question à Madame Jost juste avant par rapport au bassin de rétention, à savoir si c'était pour sa maison ou un autre bassin. Effectivement, il y a une nouvelle loi au niveau fédéral où l'on parle de bassins versants. On est en train d'étudier toutes les eaux, qu'elles soient eaux pluviales, eaux usées etc. Dans le futur, certaines communes devront faire des bassins de rétention parce que renvoyer des eaux dans un ruisseau ou dans un lac, la loi précise que l'on va devoir limiter la vitesse à laquelle ces eaux y sont introduites. À ce jour je n'en sais pas plus, c'est une loi qui est en train de se mettre en place. Il est possible que dans un futur, un bassin de rétention soit nécessaire pour retenir et ralentir les eaux claires qui vont dans les ruisseaux et dans le lac. Il s'agit d'un bassin de rétention qui serait mis tout au bas du village, le plus conséquent possible et enterré afin qu'il puisse récolter toutes les eaux du bassin versant avec un système qui se remplisse et se revide gentiment soit dans le ruisseau des Larrets soit dans le lac. À ce jour c'est uniquement en discussion.

Christiane Comte : Vous allez utiliser les tuyaux d'eaux usées pour mettre l'eau claire et des tuyaux plus petits pour l'eau usée. Est-ce que les écologistes ne vont pas râler parce que vous utilisez toujours ces tuyaux sales en y mettant de l'eau claire ? Combien de temps pensez-vous que vous aurez, enfin à l'arrivée, de l'eau propre ?

Patrick Audemars : Ces tuyaux vont être curés à un moment donné, l'eau sera poussée dans la station d'épuration. On va commencer depuis le haut du village, on va pousser et nettoyer tous ces tuyaux avec une entreprise telle que Etter par exemple et cette eau propre va nettoyer tous les tuyaux. Arrivée à la STEP, l'eau sera épurée à la station AIS de Vuippens et nos tuyaux seront propres.

Christiane Comte : Economiquement, ça ne coûterait pas meilleur marché de mettre des tuyaux à peine plus gros pour ne pas avoir à nettoyer les tuyaux d'eaux usées ?

Patrick Audemars : Le séparatif que l'on vous demande ce soir, c'est un montant de CHF 900'000.—, c'est pour des tuyaux d'un diamètre de 20-25cm au maximum. Le tuyau des eaux claires fait entre 60-80cm, il faut imaginer que les fouilles sont nettement plus conséquentes, entre 2 et 3 fois plus conséquentes. Si on prévoyait aller dans le sens de votre théorie et mettre des tuyaux plus conséquents, le montant serait bien 2 ou 3 fois supérieur, les fouilles seraient plus profondes.

Pascal Lauber : Pas d'autres questions. La commission financière a analysé toutes les dépenses prévues à notre soirée et la parole est donnée à Monsieur Christian Grandjean, Président de la commission financière pour la lecture du rapport concernant la mise en séparatif des secteurs La Croix / Derrière la Comba.

2.1.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.1.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci Monsieur le Président. Avez-vous des questions à l'intention de la commission financière ?

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF A LA MISE EN SEPARATIF DES SECTEURS LA CROIX / DERRIERE LA COMBA

**70 OUI
2 NON
1 ABSTENTION**

L'investissement relatif à la mise en séparatif des secteurs La Croix / Derrière la Comba est accepté.

2.2 Investissement relatif au remplacement de conduites des secteurs La Croix / Derrière la Comba

Structure fonctionnelle	Budget 2026	
	Dépenses	Revenus
5040.00	Étude pour aménagement et rénovation du bâtiment de l'édilité	55 000,00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1 319 800,00
71	Approvisionnement en eau	375 000,00
710	Approvisionnement en eau	375 000,00
7101	Approvisionnement en eau (communal)	375 000,00
5031.00	Construction et rénovation du réseau d'eau	
5031.01	Remplacement de conduites	
5031.02	Remplacement de conduites - Secteurs La Croix / Derrière La Comba	375 000,00



Pascal Lauber : Monsieur Audemars vous a déjà parlé un tout petit peu du 2^{ème} investissement, il s'agit du remplacement des conduites dans le même secteur. Vous avez eu aussi quelques explications dans notre journal communal. J'ouvre la discussion sur les questions qu'il pourrait y avoir.

Pas de questions, je donne la parole au Président de la commission financière, Monsieur Christian Grandjean.

2.2.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.2.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci Monsieur Grandjean. Est-ce que l'une ou l'un d'entre vous aurait une ou des questions pour la commission financière ?

Christiane Comte : On avait déjà voté 1,5 million pour la mise en séparatif des eaux dans la Commune de Morlon. Pourquoi on nous rajoute CHF 900'000.— maintenant ?

Pascal Lauber : Ce n'est pas le même secteur.

Aucune autre question ou remarque.

**VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF AU
REEMPLACEMENT DE CONDUITES DES SECTEURS LA CROIX /
DERRIERE LA COMBA**

**69 OUI
2 NON
2 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif au remplacement de conduites des secteurs La Croix / Derrière la Comba est accepté.

2.3 Investissement relatif au remplacement de lampadaires

Structure fonctionnelle		Budget 2026	
		Dépenses	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
02	Services généraux		
022	Services généraux, autres		
0220	Services généraux, autres		
5200.00	Mise en oeuvre logiciel de gestion communale Citizen		
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs		
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs		
5040.00	Rénovation du bureau communal		
2	FORMATION		
21	Scolarité obligatoire		
217	Bâtiments scolaires		
2170	Bâtiments scolaires		
5040.00	Étude d'optimisation du bâtiment scolaire		
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	175 000,00	
61	Circulation routière	175 000,00	
615	Routes communales	175 000,00	
6150	Routes communales	175 000,00	
5010.00	Correction du chemin de la Cagea		
5010.01	Pont sur la Sarine		
5010.02	Remplacement de lampadaires	65 000,00	
5010.03	Extension zone 30 km/h	55 000,00	

Pascal Lauber : Le 3^{ème} investissement concerne le remplacement de lampadaires. Vous avez aussi retrouvé des informations en page 8 de L'Esprit et Monsieur André Grangier va vous donner quelques compléments.

Remplacement de 29 lampadaires par des points lumineux équipés de la technologie LED

- L'ensemble du parc sera équipé de la technologie LED
- Réduction de moitié de la consommation d'énergie
- Réduction des coûts de maintenance
- Meilleur respect de l'environnement grâce au changement de technologie



André Grangier : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Notre Commune compte actuellement 56 lampadaires. Nous avons 27 lampadaires avec une nouvelle technologie LED et il nous resterait à remplacer les 29 derniers lampadaires qui utilisent une ancienne technologie au sodium. Ce projet vise à remplacer ces 29 lampadaires. Cette modernisation s'inscrit dans une volonté claire de réduire la consommation d'énergie, de diminuer les coûts d'entretien et bien sûr être plus respectueux de l'environnement. Pour vous donner 2-3 chiffres, en 2021 sur notre Commune les lampadaires consommaient environ 10'000 kWh par année. En 2022 il y a eu l'extinction d'éclairage durant la nuit. En 2024, on consommait 6'700 kWh d'énergie. Avec ce projet on va réduire de moitié notre consommation. Je parle uniquement de la consommation, car les prix varient fortement ces dernières années, ce qui rend la comparaison plus difficile. À titre d'exemple, en prenant la facture payée en 2024, elle devrait être diminuée de moitié. Parallèlement il y aura moins d'entretien, on peut estimer une réduction des coûts de maintenance à environ CHF 1'000.— par année et on tend à respecter au mieux l'environnement. L'investissement est de CHF 65'000.— pour remplacer ces 29 lampadaires. Avez-vous des questions ?

Bruno Raboud : La Croix n'est pas équipée en lampadaires. Est-ce que ça viendra un jour ? On fait des travaux d'épuration, on va tout creuser, est-ce que ce ne serait pas bénéfique de mettre des lampadaires maintenant ?

André Grangier : Sauf erreur la route de La Croix est une route privée actuellement.

Bruno Raboud : Oui mais je pense qu'à un moment donné, cette route viendra reprise par la Commune. Pourquoi le dessous est communal et le dessus est privé ?

Pascal Lauber : Les critères pour reprendre les routes ont été définis il y a de nombreuses années. Tout d'abord on reprend des routes quand on nous sollicite et dans un certain état et l'éclairage public revient sur la table ensuite. Mais si tu prends le lead avec les autres propriétaires de la route, de la remettre en état tel qu'exigé par la Commune comme pour d'autres routes que l'on a reprises, on est tout à fait ouverts à la discussion.

Bruno Raboud : On est également ouverts à une discussion avec la Commune pour éventuellement installer ces lampadaires dès maintenant. Et pas refaire deux fois les travaux en réouvrant la route pour mettre des lampadaires.

Pascal Lauber : Je propose déjà que tu obtiennes l'accord de tous les propriétaires et après on fait le rendez-vous à la Commune.

Jean-Claude Gobet : Est-ce que vous changez le lampadaire en entier ou juste le système ?

André Grangier : Le mât reste, c'est uniquement le système d'éclairage qui est changé.

Jean-Claude Gobet : Ces lampadaires se trouvent où globalement ?

André Grangier : Ce sont tous ces petits points bleus sur le plan. Surtout vers le centre du village.

Jean-Claude Gobet : Qui fera les travaux ?

André Grangier : L'offre a été demandée auprès de notre fournisseur d'énergie, GESA.

Bernard Deillon : Une remarque concernant la notion de chemin privé. Je n'ai pas l'impression que le chemin soit très privé depuis quelques mois avec tous les camions qui arrivent, qui vont sur Jéricho, qui se trompent, vont dans le mauvais sens etc., on verra dans quel état sera la route. Le privé est uniquement appliqué lorsque cela vous semble être intéressant pour vous. Mais il ne faut pas oublier que vous êtes aussi responsables de la sécurité des rues, mêmes si elles sont privées. Pourquoi ne pas faire quelque chose maintenant au lieu d'attendre 10 ans. Peut-être que l'on arrivera à tous se mettre d'accord si on est motivé.

Pascal Lauber : Je réponds sur deux points. Le 1^{er} point, les travaux de Jéricho sont pilotés par la Commune de Bulle qui a obtenu l'accord des propriétaires de la route. La 2^{ème} chose, il y a 6 ou 7 propriétaires de la route et je pense que vous pouvez vous mettre d'accord sans prendre 10 ans pour que la Commune reprenne la route.

Pierre-Vincent Reibel : Les anciennes lampes à sodium sont-elles reprises par GESA et à quelles conditions ?

André Grangier : C'est une discussion que je dois encore avoir avec GESA. Ils ont encore des ampoules au sodium qui sont utilisées. Maintenant systématiquement c'est du LED qui est posé. Je vais discuter avec eux des conditions éventuelles de reprise.

Mircea Cuzman : Pour le quartier des Vanils, la Commune a demandé au promoteur de faire un sondage parmi les habitants pour voir s'ils désirent ou non avoir des lampadaires. Les gens qui ont voulu des lampadaires ont perdu à peu de voix. Des lampadaires risquaient de créer des nuisances pour certains de mes voisins. Considérant que Formul'Habitat offrait la pose de ces lampadaires pour tout le quartier, ça aurait été bien de mieux présenter ce projet pour avoir ce confort de vie. En échangeant avec un de vos conseillers, il a reconnu qu'il y a des coins où on est vraiment dans le noir et c'est dangereux. Je reviens au niveau de la sécurité que quelqu'un doit en être responsable, il n'y a pas de trottoir, il y a beaucoup d'enfants en bas âge et il y a un grand risque qu'il arrive quelque chose. Si on arrive à la conclusion qu'il est mieux d'avoir des lampadaires dans ce quartier, cela va être à la charge de la Commune, on devra mettre en votation et après ça, la Commune va peut-être dire non. Et maintenant on avait la possibilité d'avoir des lampadaires gratuitement.

Pascal Lauber : Cela n'a rien à voir avec l'investissement que l'on propose là, qui est de remplacer les lampadaires existants. Le côté problématique du quartier des Vanils a été discuté entre vous, il y a eu un sondage fait par le promoteur. On peut revenir dessus dans les divers. Là je veux rester factuel par rapport au point que l'on traite, sur le remplacement des 29 lampadaires, points bleus qui sont présentés à l'écran. Je n'ai pas envie que cela parte dans tous les sens.

Mircea Cuzman : Un de vos conseillers a dit à un moment donné que la Commune ne veut pas de lampadaires.

Pascal Lauber : On a répondu à Formul'Habitat que si le quartier ne voulait pas ces éclairages, on ne le faisait pas. Vous avez certainement discuté entre vous dans le quartier, il y a une majorité qui ne voulait pas les lampadaires.

Mircea Cuzman : La position de la Commune est qu'elle ne veut pas. Donc c'est la même réponse que l'on peut donner à l'autre rue.

Pascal Lauber : Pas du tout, cela n'a rien à voir. Je ne comprends pas sur quoi vous voulez venir. Le sujet n'est pas le même que celui traité. Si vous ne vous êtes pas mis d'accord à l'unanimité ou à 90% contre 10%, on n'y peut rien pour le quartier des Vanils du côté de la Commune. Je reviens sur les 29 lampadaires à changer, est-ce qu'il y a une question relative à ce sujet ?

Christiane Comte : Les lampadaires qui sont dans le village, ils sont très jolis et font 1900. Est-ce que vous allez garder les mêmes ou vous allez mettre des modernes ?

André Grangier : Comme je l'ai dit avant, les mâts ne vont pas changer. La technologie LED existe, au niveau de la forme du lampadaire, c'est possible qu'il existe le même type.

Christiane Comte : Oui parce que je les trouve très jolis dans le village.

Pascal Lauber : Est-ce qu'il y a encore une question sur ces lampadaires ? Ce n'est pas le cas, je donne la parole au Président de la commission financière qui a analysé la dépense.

2.3.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.3.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci. Est-ce que vous avez une question pour la commission financière ?

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF AU REEMPLACEMENT DE LAMPADAIRES

72 OUI
0 NON
1 ABSTENTION

L'investissement relatif au remplacement de lampadaires est accepté.

2.4 Investissement relatif à l'extension de la zone 30 km/h

Structure fonctionnelle		Budget 2026	
		Dépenses	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
02	Services généraux		
022	Services généraux, autres		
0220	Services généraux, autres		
5200.00	Mise en oeuvre logiciel de gestion communale Citizen		
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs		
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs		
5040.00	Rénovation du bureau communal		
2	FORMATION		
21	Scolarité obligatoire		
217	Bâtiments scolaires		
2170	Bâtiments scolaires		
5040.00	Étude d'optimisation du bâtiment scolaire		
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	175 000,00	
61	Circulation routière	175 000,00	
615	Routes communales	175 000,00	
6150	Routes communales	175 000,00	
5010.00	Correction du chemin de la Cagea		
5010.01	Pont sur la Sarine		
5010.02	Remplacement de lampadaires	65 000,00	
5010.03	Extension zone 30 km/h	55 000,00	

Pascal Lauber : Des explications ont été données en page 9 du journal communal. Je donne la parole à notre conseiller communal Samuel Barras qui va vous expliquer nos réflexions et les exigences cantonales.



Samuel Barras : Bonsoir à toutes et tous. S'agissant de l'élargissement de la zone 30, lors des dernières assemblées communales, plusieurs interventions demandaient de sécuriser le cheminement piéton sur le trottoir côté Préalpes, reliant le quartier des Vanils à l'arrêt du bus En Perrey et aussi de diminuer la vitesse limitée à 50 km/h dans ce nouveau quartier des Vanils. Le conseil communal prenant acte de ces demandes a mené des réflexions en ce sens. Les buts identifiés étant d'améliorer la sécurité du piéton, de permettre une traversée de la chaussée communale entre la sortie des Vanils et l'arrêts de bus En Perrey pour les piétons souhaitant rejoindre le trottoir non franchissable de l'autre côté de la route côté Gibloux, d'abaisser la vitesse dans le quartier de 50 à 30 km/h et subséquemment, cela a été identifié par la suite, de régler la

priorité de la sortie de la route de quartier Les Vanils sur la route communale. Les études menées avec notre mandataire concluent que la solution la plus adaptée consiste à déplacer la porte d'entrée actuelle de la zone 30 en amont du carrefour des Vanils. Ainsi le trottoir franchissable se situerait dès lors dans une zone à vitesse réduite, zone qui permet aussi la traversée de la route selon le principe de la priorité partagée. La priorité de droite serait aussi la norme au débouché de la route des Vanils, quartier qui se trouverait dès lors en zone 30. Nous avons aussi saisi l'opportunité de cette étude pour améliorer la situation actuellement présente sur la route de Broc, en proposant le déplacement de la porte de sortie de la zone 30 à la hauteur de la dernière maison qui se situe côté Préalpes de la route. Une demande auprès du Service des ponts et chaussées est en cours et nous sommes dans l'attente de leur retour. Toutefois bien que l'étude n'ait pas identifié de mesures contraignantes à mettre en œuvre dans le quartier des Vanils, s'agissant de la réduction du régime de vitesse, il est possible que cela soit demandé par le canton. Le budget de CHF 55'000.— demandé permettrait de déplacer les portes d'entrée 30 km/h mais aussi de répondre rapidement à ces exigences éventuellement émises par le canton. Avez-vous des questions complémentaires ?

Philippe Tinguely : Je me demandais pourquoi est-ce que la délimitation de la zone 30 on ne pouvait pas la remonter jusqu'à l'embranchement soit de La Condémine, soit de La Croix, plutôt que d'avoir cette coupure sur la Route de Bulle.

Samuel Barras : Ça a été des discussions au sein du conseil pour déterminer finalement un endroit où poser cette limitation de zone. Je rappelle que l'élargissement de la zone 30 n'est pas un but en soi. L'élargissement de la zone 30 ou le déplacement de cette porte d'entrée zone 30 permet d'atteindre les buts qu'on s'est fixé, d'améliorer la situation à la sortie du quartier des Vanils. Je rappelle que quand on a déposé le projet Valtraloc, au départ on voulait mettre la zone 30 au panneau Morlon à l'entrée Bulle. Ça nous avait été refusé par le canton parce qu'il voulait vraiment concentrer ces zones 30 pour qu'elles soient respectées. Parce qu'une zone 30 elle ne doit pas être que contrôlée, mais elle doit être respectée surtout. Tous les aménagements qu'on a fait sur la Route de Bulle permettent de respecter cette zone 30 au moment où elle intervient. La grosse chose, avec le nouveau quartier du Ferrage, en projet à Bulle, on ne sait pas ce qu'il va advenir de cette Route de Morlon à Bulle. Si le régime devait être abaissé alors évidemment qu'on réfléchirait à un abaissement aussi sur Morlon ; mais il faut être cohérent par rapport à cet axe d'entrée dans le village.

Liliane Wyssmüller : La porte d'entrée de la zone 30 sur le plat actuel est à la hauteur de La Croix. Nous demandons depuis le début que la porte d'entrée de la zone 30 soit placée à la hauteur du quartier qui est urbanisé, à savoir à la hauteur de la parcelle de Monsieur Tinguely où plusieurs constructions vont s'ajouter. C'est plus intelligent de faire une zone 30 où ils vont à 80 et 100 à l'heure que dans un petit quartier.

Alexandre Perona : Qu'est-ce que ça implique réellement en termes de travaux ce déplacement de la porte d'entrée du 30 km/h par rapport au budget à voter. Est-ce que c'est uniquement le déplacement d'un panneau signalétique ou c'est autre chose.

Samuel Barras : Alors dans la meilleure des situations c'est juste un déplacement des panneaux signalétiques qui ne serait pas très onéreux, effectivement il y en a deux. On l'oublie un peu mais il y aurait aussi le déplacement pour l'élargissement de la zone 30 sur la Route de Broc. Sinon il y aura aussi le remplacement des poteaux « abeille » par des poteaux moins imposants. Par contre s'ils nous demandent des mesures d'aménagements dans le quartier des Vanils pour que le régime de 30 km/h soit respecté, là ça risque de coûter plus cher et c'est sur cette base-là, la pire, qu'on a calculé notre budget de CHF 55'000.—.

Laurence Stephan : Est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser l'arrêt de bus de La Croix comme zone de détermination du début de la zone 30 ? Ça marquerait un moment où on doit de toute façon ralentir et puis on entre presque dans le village.

Samuel Barras : Oui, c'était aussi une possibilité. Ce n'est pas celle qui a été choisie aussi du fait que des aménagements présents en aval et qui sont toujours dans une zone 50, permettent de faire comprendre à l'automobiliste, ce qui avait été déterminé au départ, qu'il arrive dans une zone 30. En déplaçant cette zone 30 en amont de toutes ces infrastructures, elles ne servent plus à grand-chose. Ça pourrait être une solution mais ce n'est pas celle qui a été choisie aujourd'hui.

Juliette Pugin : Du côté de la Route de Broc vous allez inclure l'ensemble des habitations situées sur cette partie de l'axe. Pourquoi vous n'allez pas inclure les maisons au niveau de La Croix et de La Condémine, les trois maisons qui sont situées à gauche de la route et qu'on doit traverser la route pour aller sur le passage piétons ? Pourquoi ne pas remonter la zone pour ces trois maisons, sachant que dans ces trois maisons il y a une enfant qui croise la route ? Nous, on a quand même de temps en temps les neveux et nièces qui viennent. Même les personnes âgées, je vois quand je croise avec ma maman, c'est quand même un peu risqué parce que les voitures vont vite. Quels ont été les critères de la Commune pour choisir de ne pas les mettre dans le 30 km/h ? Si c'est les aménagements, ça ne ralentit pas des masses. Souvent dans la chicane, ils cassent leurs pneus chez nous parce qu'ils veulent foncer à deux.

Samuel Barras : Alors encore une fois, l'élargissement de la zone 30 n'était pas un but en soi. L'élargissement de la zone 30 a été utilisé pour permettre de viser les buts que j'ai décrits, à savoir sécuriser notamment la sortie du quartier des Vanils. Ce n'est pas du tout la même discussion. Là on nous a demandé de sécuriser la sortie des Vanils, de sécuriser le trottoir franchissable et de permettre aux gens qui voulaient traverser le trottoir franchissable pour aller sur le trottoir de l'autre côté de la route, de le faire dans une meilleure situation de sécurité.

Juliette Pugin : Là si on vous demande de sécuriser ces trois maisons où il peut encore y avoir des enfants ? Pourquoi vous le faites pour tout un quartier et pas pour trois autres maisons ?

Samuel Barras : Parce que la sécurisation ça doit être déterminé. On doit pouvoir dire que ce n'est pas sécurisé. Or, pour l'instant c'est sécurisé. On n'a aucune raison d'élargir cette zone 30 plus loin parce qu'on estime que la situation est sécurisée sur cette partie.

Liliane Wyssmüller : Avant on nous répondait que ce n'était pas urbanisé, pas construit et que ça n'entrait pas en ligne de compte. Maintenant, il reste encore un bout de quartier et vous ne voulez pas l'accepter, pourquoi ?

Samuel Baras : La situation n'a pas évolué sur cette partie du tracé.

Liliane Wyssmüller : Avant on nous répondait que ce n'était pas une zone 30 parce que ce n'était pas construit. C'est abracadabrant.

Béatrice Beaud Wernli : Premièrement je viens vous remercier, enfin, après trois ans le quartier des Vanils aura peut-être une sortie plus ou moins sécurisée. Par contre, je me pose aussi la question pourquoi on ne l'a pas mis plus haut. Et une autre question que je me pose, je me promène souvent à toute heure du jour et même du soir dans le village, je ne vois jamais de radar. Vous avez vous-même dit que le but du 30 km/h c'est d'être respecté, je n'ai jamais vu la girafe alors qu'on la voit

à peu près partout à Bulle, j'ai vu une seule fois à neuf heures du matin, mais je crois qu'à 9 heures et demie il était déjà loin un radar de la police donc oui le 30 km/h est là pour être respecté, est-ce que vous pensez aussi peut-être mettre une fois le radar ? Parce que je pense que ça pourrait rapporter gros.

Samuel Barras : Le radar ce n'est pas nous qui décidons de le mettre, c'est la police cantonale. On les a avisés, ils viennent selon leur propre planning et ils ne nous avisent pas. On n'a aucun moyen de pression ou quoique ce soit sur ça. Et la deuxième question, je crois que j'ai déjà répondu assez largement je pense.

Hervé Barbey : Je reviens sur le sujet de tout à l'heure, s'il y a potentiellement des aménagements à faire dans le quartier des Vanils. Par rapport à ces aménagements, si je ne me trompe pas, c'est une route actuellement privée, je ne sais pas s'il y a des échanges pour qu'elle devienne communale ou pas. Mais s'il y a des aménagements est-ce qu'ils sont réellement à charge de la Commune ou est-ce qu'ils auraient dû l'être à la charge du promoteur ?

Samuel Barras : Lors du développement du quartier, la route était à 50 km/h. C'est dans ce régime-là qu'elle va être remise à la Commune, ça a été déterminé comme cela dès le départ. La demande de mise en zone 30 km/h ne concerne dès lors plus le promoteur.

Hervé Barbey : Mais c'est une route qui va devenir communale ?

Samuel Barras : Oui, il y a déjà eu une question du promoteur dans ce sens-là depuis longtemps.

Olivier Scyboz : Pourquoi élargir la zone 30 côté Broc s'il n'y a pas eu de différence au niveau des constructions ?

Samuel Barras : Oui tu as raison, c'est une réflexion qu'a eue notre mandataire en voyant la situation et il s'est demandé pourquoi on ne demande pas aussi cet élargissement du côté de Broc parce que la situation de la route est quand même assez compliquée, on le vit tous quand on prend ce tracé. Et au niveau de la construction, je ne suis pas sûr qu'il y avait déjà les bâtiments quand la zone 30 a été mise. Quoiqu'il en soit, on trouvait assez opportun de le faire dans ce sens-là aussi au niveau de la vitesse.

Olivier Scyboz : Du coup ce n'est pas opportun de le mettre à La Croix, il faudrait redéplacer les panneaux et changer la zone 30.

Samuel Barras : Pour nous ce n'est pas la même situation. Tu vois assez bien que ces deux virages en S sont quand même compliqués, bien plus compliqués que la Route de Bulle vers La Croix où il y a une meilleure visibilité.

Olivier Scyboz : Quand je prends mon tracteur c'est compliqué mais au final il y a toujours de la place pour se mettre au bord, on ne va jamais de toute façon à 50 km/h sur ce bout de route, je ne vois pas l'intérêt de déplacer ce panneau jusqu'ici. Après le reste de la route resterait à 80 ou ce serait diminué ?

Samuel Barras : Le 50 serait prolongé un tout petit peu parce qu'il y a des distances à respecter entre les deux panneaux et après ce serait 80.

Olivier Scyboz : Donc il faudrait aussi payer pour changer ce panneau-là.

Samuel Barras : Non il est déplacé. Le 50 y est déjà.

Olivier Scyboz : Mais il y aurait aussi des frais là-dessus ?

Samuel Barras : Oui.

Juliette Pugin : Alors je veux bien que chez Madame Ruffieux vous dites qu'il y a un contour en S mais si je veux pinailler, au niveau de La Chaussia, là il ne faut pas me dire qu'il y a un contour en S et vous allez mettre en zone 30. Alors qu'en-haut, il y a beaucoup plus de circulation et qu'ils vont plus vite, vous ne voulez pas mettre ces trois maisons à 30 km/h.

Samuel Barras : Je pense avoir répondu. La Chaussia est déjà à 30 km/h.

Pascal Lauber : Alors, Monsieur le Président de la commission financière c'est à vous pour l'analyse de la dépense.

2.4.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.4.2 Vote de l'investissement

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF A L'EXTENSION DE LA ZONE 30KM/H

**41 OUI
18 NON
5 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à l'extension de la zone 30km/h est accepté.

2.5 Investissement relatif à l'étude d'optimisation du bâtiment de l'édilité

Structure fonctionnelle		Budget 2026	
		Dépenses	Revenus
5040.00	Étude pour aménagement et rénovation du bâtiment de l'édilité	55 000,00	

Pascal Lauber : Le dernier investissement est relatif à l'optimisation du bâtiment de la déchetterie qui devient le bâtiment de l'édilité. Le but est de trouver des solutions par rapport à ces locaux et je vais redonner la parole à André Grangier pour cet investissement.

Etude d'optimisation du bâtiment de l'édilité



- À fin 2025, la fermeture de la déchetterie du village sera effective. Dès lors, il s'agira d'envisager l'aménagement complet du bâtiment qui sert actuellement aux besoins de l'édilité.
- Cette étude permettra d'élaborer un projet visant à moderniser et réaménager les espaces pour offrir des conditions de travail adaptées, fonctionnelles et durables aux employés communaux.
- Le montant du crédit demandé permettra de financer l'étude ainsi que les appels d'offres et la mise à l'enquête.

André Grangier : A la fin de l'année 2025, donc tout prochainement, la déchetterie du village sera définitivement fermée. A partir de ce moment-là, ce bâtiment sera entièrement dédié aux activités de l'édilité, comme c'est déjà partiellement le cas actuellement. Il s'agira dès lors d'envisager son aménagement complet afin qu'il puisse répondre aux besoins du personnel communal. L'étude permettra de concevoir un projet visant à moderniser et réorganiser les espaces. L'objectif est simple : offrir des conditions de travail adaptées, fonctionnelles et durables aux employés communaux. Le crédit qui vous est demandé ce soir permettra de couvrir l'étude y compris les appels d'offres et la mise à l'enquête. Il s'agit effectivement d'une étape qui est indispensable pour planifier correctement la transformation future de ce bâtiment.

Adrien Moret : L'édilité, le bâtiment ce serait que pour les travaux des employés communaux en fait, stocker des machines, matériel et compagnie ? Il n'y a pas d'autre projet pour ce bâtiment, comme une salle pour les personnes âgées qui cherchent un local ou pour les enfants ou je ne sais pas quoi. Vu la grandeur du bâtiment est-ce qu'il a vraiment besoin de tout le bâtiment pour l'employé communal et pour les machines qu'il a ? Est-ce qu'il y a vraiment besoin de tout cet espace ?

André Grangier : Aujourd'hui, l'édilité fonctionne avec un petit container situé en bas et l'aménagement autour n'est clairement pas satisfaisant. Il n'y a par exemple pas de sanitaires, ce qui pose un vrai problème pour les employés communaux. Actuellement, l'objectif est vraiment d'étudier ce bâtiment en fonction des besoins de l'édilité.

Arnaud Scyboz : J'ai une question concernant la déchetterie. Il y a des locaux où on met des choses de la jeunesse de Morlon et il y a 2-3 affaires aussi à Bob, ces choses-là on devra les enlever ou on pourra toujours les laisser là, dans ce petit local ?

André Grangier : On peut trouver des solutions pour essayer de les garder. L'idée c'est d'aménager ces locaux. Effectivement si on met 100% de l'édilité il y aura peut-être un peu trop d'espace. Il y aura donc la possibilité de prévoir un petit local pour du stockage de matériel, c'est envisageable. Ce serait bien que les sociétés s'annoncent auprès de la Commune pour ces besoins-là. Pour compléter ma réponse à Adrien, nous avons aussi réfléchi à modifier ce bâtiment pour d'autres activités ou pour d'autres publics. Avoir un bâtiment édilitaire avec des véhicules et des machines, tout en y accueillant des enfants ou une salle destinée au public, ce n'est clairement pas optimal du point de vue de la sécurité.

Hervé Barbey : Je me pose encore une question. La dernière fois on a voté pour le déplacement de la déchetterie à Bulle, donc ça va être effectif dès la fin de l'année. Donc finalement on va faire de la place dans ce bâtiment en éliminant tout ce qui concerne la déchetterie. De lancer une étude déjà en 2026, je me demande dans quelle mesure ce n'est pas précipité et si ce ne serait pas mieux finalement d'utiliser déjà la place qui sera à disposition pendant une année pour voir un peu ce qu'on peut en faire et une fois qu'on aura, et le personnel de l'édilité aussi, une année de recul on pourra se rendre compte finalement aussi pour amener des éléments à l'étude pour savoir qu'est-ce qu'on veut faire exactement.

André Grangier : C'est une bonne question. On avait déjà proposé cette étude l'année passée, c'était prématuré. Cette année, je pense que c'est vraiment le bon moment, parce qu'il y aura de l'espace qui va se libérer. Cela n'enlève toutefois pas le fait qu'actuellement, il n'y a pas de sanitaires, pas de véritable bureau ; ce sont donc des besoins concrets que l'on cherche à combler. Ce qui est sûr, c'est que lorsque nous lancerons cette étude, nous discuterons avec les employés communaux afin d'identifier précisément leurs besoins. Ils sont d'ailleurs déjà informés. Nous estimons donc qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une année supplémentaire.

Adrien Moret : Effectivement c'est bien de mettre des toilettes là-bas, cela aurait dû être fait depuis longtemps. Mais CHF 55'000.— quand même pour une étude juste pour poser des toilettes, des sanitaires, sachant qu'on ne sait pas encore exactement ce qu'on va faire de ce bâtiment, ça fait beaucoup pour des chiotes.

André Grangier : Effectivement les études malheureusement coûtent cher. Il y a des architectes qui doivent se pencher sur le projet et respecter des normes de plus en plus contraignantes, y compris pour des éléments qui peuvent paraître simples comme l'installation de WC. Mais, au final, cette étude permettra aussi de profiter de ce montant pour lancer des appels d'offres, car il est très probable que l'on équipe ce bâtiment de panneaux solaires, voire d'une borne de recharge, si un jour la Commune dispose d'un véhicule électrique. L'idée est donc d'anticiper tous ces aspects et également de préparer la mise à l'enquête. Nous ne sommes évidemment pas obligés de dépenser les CHF 55'000.— dans tous les cas. Ce montant sert avant tout à avoir une marge de sécurité, afin d'éviter de se retrouver juste en dessous du seuil de CHF 50'000.—, par exemple à CHF 40'000.— ou CHF 45'000.—, et de constater ensuite qu'il manque encore CHF 2'000.— ou CHF 3'000.—. Cela n'aurait pas été opportun, car on aurait perdu du temps, et le temps a aussi un coût. C'est pour cette raison que le montant de CHF 55'000.— est proposé. Ce crédit couvre l'étude jusqu'à la mise à l'enquête. Tout ce qui concernera ensuite l'aménagement du bâtiment fera l'objet d'un autre investissement, qui vous sera présenté ultérieurement.

Pascal Lauber : Il n'y a pas d'autre question. Si on ne fait rien, j'ai un peu peur que cet endroit soit utilisé pour stocker toutes sortes de choses qui n'auraient rien à voir avec l'édilité. Autant optimiser aussi la place. Monsieur le président de la commission financière je vous donne la parole pour l'analyse de la dépense.

2.5.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.5.2 Vote de l'investissement

VOTE POUR L'ETUDE D'OPTIMISATION DU BÂTIMENT DE L'EDILITE

**37 OUI
7 NON
29 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à l'étude d'optimisation du bâtiment de l'édilité est accepté.

2.6 Présentation générale du budget du compte de résultats et du compte des investissements

Pascal Lauber : Vous connaissez les normes MCH2 qu'on applique depuis un certain nombre d'années. Il faut aussi que je vous dise en préambule de ce budget 2026 que pour tout ce qui concerne les charges liées, ce sont les montants figurant au programme d'assainissement des finances de l'Etat qui ont été pris en considération. Or comme vous le savez il y a un référendum qui va certainement être validé. Puis, il y aura une votation qui aura une incidence pour les charges de notre propre budget. En l'occurrence il y a des dépenses qui sont passées au niveau des communes et ces dépenses ont été prévues pour toute l'année. Or, tant que le budget du canton n'est pas validé, ces dépenses ne sont pas encore mises à la charge des communes. Ça nous laisse encore un peu de mou au niveau du résultat communal qui sera automatiquement un tout petit peu mieux que celui qui vous est présenté.

Les chiffres en surbrillance concernant la présentation du budget du compte de résultats sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 962'500.00
Soit 28%	
Intercommunal	Fr. 1'177'300.00
Soit 34%	
Total	Fr. 2'139'800.00
62%	

Pascal Lauber : Les remarques sur les charges liées, à chaque fois je fais la comparaison budget par budget. On s'aperçoit que l'année passée on avait déjà eu une augmentation de 4% lors du budget 2025 et cette année on a encore 3% sur celui de 2026. On est 1% plus haut dans les charges liées régionales et 2% dans des charges cantonales. Ce qui nous fait un montant de CHF 2'139'800.— de charges liées, ce qui représente le 62% de l'ensemble de notre budget. Avant que je donne la parole au président de la commission financière, avez-vous une question sur le budget du compte de résultats ?

Aucune question ou remarque.

2.6.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

Pascal Lauber : Est-ce que vous avez une question pour la commission financière ?

Claude Pugin : On parle beaucoup de dépenses, évidemment ce n'est pas seulement dans notre Commune, mais c'est une situation générale comme on peut voir dans les journaux. Toutes ces dépenses, comment on va les assumer ? On a peut-être un fonds qui permet d'assumer tout ça mais il faut toujours être prévoyant et avec le temps qui court, les affaires sont plus difficiles, les entreprises, les taxes, etc., comme vous le savez très bien. Je demanderai à la Commune, car vous êtes des gens très performants dans chacun des domaines, d'être très vigilants et je trouve qu'on fait des dépenses qui ne semblent pas nécessairement nécessaires de faire immédiatement. On peut attendre dans certains domaines et remettre cet ouvrage plus tard. Les dépenses de CHF 50'000.— ou plus, d'attendre une année ou d'attendre quelques temps avant de pouvoir dépenser ces montants. Je pense que c'est une déduction qu'il faut faire. Vous devriez réfléchir à ça. Finalement ces dépenses importantes, je parle aussi pour les familles, pour les gens qui doivent naturellement défendre leur croûte, on va dire ça comme ça. Dans le cadre de la Commune, est-ce qu'il n'y a pas de dépense que vous pouvez reporter ou que vous pouvez diminuer ? Dans l'administration, ça coûte toujours plus cher et puis je trouve qu'on pourrait aussi discuter avec les gens qu'ils baissent un peu leurs prestations et qu'ils puissent travailler avec des horaires, des prestations qui soient moins chères.

Pascal Lauber : C'est plus une remarque qu'une question et je suis sûr que ça ressemble beaucoup à la question que Monsieur Deillon pose chaque 5 ans quand il voit la planification financière des 5 prochaines années. Si je reste assez factuel sur les 15 dernières années, je crois qu'il y a quelque chose qui a été unanime du côté des organes de révision, c'est que la Commune de Morlon, par rapport aux dépenses du budget on est toujours très très proche avec la dépense On a, année après année très rarement dépassé ce qu'on nous a donné. Au niveau des investissements c'est vite vu on ne les a jamais dépassés. Des fois on a même eu beaucoup de dépenses en moins. On n'est pas encore au résultat définitif sur l'eau, mais on est des centaines de milliers de francs en moins. De mon côté, je peux juste assurer la vigilance et je suis sûr que cette vigilance sera toujours là de 2026 à 2031, comme elle a été là jusqu'à présent. Après, les dépenses qu'on vous propose, c'est chaque fois un maximum par rapport à l'investissement et nous on n'a pas envie de le dépasser, donc on fait chaque fois très attention pour dépenser le moins possible par rapport à ce que vous nous avez alloué. Par contre on a vu qu'une ou deux fois, par rapport à la rénovation du bâtiment, que si on les dépasse on n'a pas fait. La seule fois où on a demandé à la commission financière, c'est elle qui nous a mis le stop et on repasse en assemblée communale. De ce côté on a été prudents et vigilants. En ce qui concerne les charges liées on ne peut pas les maîtriser, c'est plutôt au niveau du canton que les décisions se prennent et quand ce sont des contributions de solidarité ou des choses comme ça, liées à la santé, au vieillissement de la population, etc., on va devoir les assumer. Mais j'en reparlerai deux mots dans la planification financière.

Claude Pugin : Ce n'était pas vraiment un reproche. C'était l'idée de dire, au vu de l'évolution de la société, qui n'évolue pas forcément bien, n'y a-t-il pas d'efforts dans ce sens de dire on va faire des dépenses mais soyons un peu plus pondérés.

Christiane Comte : Alors justement à propos de diminution de frais et choses comme ça, je pense que nous citoyens devrions faire attention avec la Commune parce que je constate que la Commune,

les questions judiciaires en charges CHF 42'600.—. Je pense que les citoyens doivent poser beaucoup de soucis à notre Commune.

Pascal Lauber : C'est le service des curatelles. On est sur l'ensemble de la Gruyère et c'est ce qu'on paie au service des curatelles. Ce ne sont pas des dépenses juridiques de la Commune parce qu'on n'a jamais dépensé un franc. Le montant de CHF 42'000.— concerne les curatelles et CHF 600.— concerne la commission des naturalisations dans ce chapitre.

Christian Grandjean : Je voulais juste préciser que tout d'abord ces CHF 42'600.— c'est une dépense liée, donc elle n'a rien à voir avec la Commune de Morlon mais avec toute la région. Et puis concernant la commission financière, elle a eu une très longue discussion au mois de novembre. La commission financière aurait voulu demander un calcul du budget avec une baisse d'impôt de 10 points comme les ristournes qui avaient été octroyées dans les dernières années. Je vous ai expliqué en détail pour quelle raison on ne l'a pas fait parce que c'est pratiquement impossible à l'heure actuelle légalement. Heureusement il y a des questions qui ont été posées au Conseil d'État qui devraient peut-être, on l'espère, faire évoluer la situation. Et si on a aussi finalement accepté de continuer avec ce 84,3 le taux actuel, c'est en vertu de la planification financière des années à venir qui vous le verrez tout à l'heure, prend des proportions relativement élevées mais au départ la commission financière aurait voulu ce soir vous présenter un budget avec un déficit de CHF 350'000.— qui était tout à fait supportable par la fortune communale. Il faut aussi préciser, je ne parle pas des 5 prochaines années mais que va-t-il se passer dans 10 ans, dans 15 ans ? Est-ce que des petites communes comme Morlon seront toujours indépendantes et n'oubliez pas que nous avons tout intérêt aujourd'hui à garder un cap mais aussi à dépenser notre argent parce que sinon ce sera pour le donner à la commune avec qui nous fusionnerons et dans notre cas ce ne sera certainement pas une fusion mais une absorption, vous voyez ce que je veux dire. Donc profitons d'entretenir nos biens communaux, profitons de notre bonne situation financière des années actuelles parce que le jour où, on ne pourra pas faire ce qu'avait fait Ecublens, qui avait décidé en assemblée communale de baisser le taux d'impôt la dernière année à 10 centimes, ça n'a pas été accepté par Fribourg. Il vaut mieux utiliser, là je peux refléter ici les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission financière, mais on ne peut pas tout mettre dans un rapport écrit. Finalement on a accepté que le taux reste à 84,3 dans une perspective de long terme qui devrait nous permettre de ne pas augmenter le taux, même si les déficits à venir seront certainement plus importants. Je voulais quand même préciser ceci.

Bernard Deillon : Quel est le montant de la fortune ?

Pascal Lauber : 10 millions.

Bernard Deillon : Donc on pourrait avoir un tableau par exemple des déficits en fonction de la fortune en pourcentage.

Pascal Lauber : Dans le plan financier que je vais vous présenter après, vous avez l'évolution qui est prévue. À un moment donné on perd de l'argent et l'idée c'est de le financer par notre fortune sans devoir toucher les impôts. Il y a d'autres communes qui ne pourront pas faire ceci parce qu'elles n'auront pas assez de fortune pour aller prélever ce qu'il leur manquera et elles seront obligées d'augmenter les impôts. Je pense que vous allez déjà voir dans les résumés que la presse va faire dans ces prochains jours qu'il y a déjà des communes qui sont dans cette situation. Pendant plusieurs années on avait un bénéfice et on a proposé aux citoyens de baisser les impôts, comme une société qui fait son bénéfice et qui le réinjecte dans la société ou le distribue aux actionnaires. On a pu le faire 3-4 ans de suite et après on nous a stoppé. On aurait continué cette manière de faire

mais ce n'est plus possible. La stratégie voulue par la commission financière n'a pas été acceptée par le canton. J'ai déposé cet outil parlementaire. On a 10 millions de fortune qui permettront d'absorber bien quelques années les déficits une fois que les charges liées vont continuer d'augmenter. Je vous en reparle dans 3 minutes si j'arrive à passer à la votation du budget.

2.6.2 Vote du budget du compte de résultats

VOTE POUR L'ACCEPTATION DU BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS

**72 OUI
1 NON
0 ABSTENTION**

Le budget du compte de résultats est accepté.

Tractanda 3 : Présentation de la planification financière 2026-2030

Pascal Lauber : Planification financière, un outil de travail dont le résultat est soumis à des incertitudes et à des limites. Vous l'avez déjà dans le journal L'Esprit, là vous l'avez en un peu plus détaillé. On s'aperçoit finalement qu'il y a une évolution qui est négative des résultats dans le futur qui est prévue pour la Commune de Morlon, à partir de 2027. Ceci s'explique comment ? Il y a quand même deux charges liées, c'est inévitable, qui vont continuer d'augmenter. Celles qui sont liées à la formation ; il y a une augmentation des élèves, augmentation de la population, il va falloir construire des écoles et tout ce qui va avec. Donc le chapitre de la formation via les charges liées va continuer d'augmenter. Le deuxième c'est celui que l'on retrouve dans la santé. Là c'est lié au vieillissement de la population, on veut garder des personnes au maximum à la maison, avec des soins à domicile qui vont augmenter, des foyers doivent être construits en Gruyère. Ces deux éléments vont faire que les communes auront des soucis ces prochaines années. C'est quasiment inévitable pour tout le monde. Nous avons encore un autre plan financier qu'on a fait pour les prochaines années, c'est celui qui est lié aux investissements de la Commune de Morlon. On ne s'est pas trop mouillé, parce que finalement jusqu'en 2026 on sait, vous les avez tous acceptés ce soir, mais dès 2027, ce sera aux prochains de savoir ce qu'ils veulent faire et on voit que l'on a que la STEP et rien d'autre sur la Commune de Morlon. Par contre, pour ceux qui sont au niveau intercommunal, ils sont prévus dans les comptes de résultats, puisque l'on paie des participations pour tous les nouveaux EMS, le centre sportif et tout cela figure dans le plan financier des résultats. J'ai déjà un peu répondu : comment va-t-on faire pour le futur ? La Commune n'est finalement pas si mal lotie puisqu'au fur et à mesure de ces années, elle a réussi à avoir une fortune de 10 millions, malgré le fait qu'on a baissé les impôts et ceci plusieurs fois de 10 points. L'idée est que quand il y aura des déficits qui arriveront ces prochaines années, il y aura légalement la possibilité de prendre l'argent sur cette fortune sans toucher le coefficient d'impôt communal. Voilà ce que je voulais vous dire au niveau de l'orientation financière des prochaines années. J'ouvre la discussion pour les questions.

Bernard Deillon : C'est plutôt la façon de calculer la planification des investissements. Vous stoppez les investissements quasiment à partir de 2027. C'est impossible que vous puissiez continuer à survivre, comme Commune si on ne fait aucun investissement.

Pascal Lauber : L'année passée, on a eu le reproche, on est en fin de législature et vous avez 4-5 investissements, ce qui fait beaucoup. Ce serait un mauvais choix stratégique de ne pas en faire. Finalement ce sera quand même aux prochains élus à réfléchir sur les futurs investissements. Mais on a quand même de la marge. Les gros investissements seront plus dans la région que dans la Commune de Morlon. Mais nous, on peut aussi en avoir. Il y a une étude sur le bâtiment de l'édilité et une étude en cours sur l'école, on peut imaginer quelque chose de concret. Mais aujourd'hui ce serait mentir, en disant qu'il y a 3 ou 4 millions de prévus. On n'en sait rien. On a préféré mettre le montant de ce qui était déjà engagé. Il y a de la marge pour la Commune de Morlon, autant dans le compte de résultats qu'au niveau des investissements. Et on a fait tous les exercices avec un résultat positif et l'exercice 2025 le sera également. Il n'y a pas de vote sur la planification financière, c'est une orientation.

Tractanda 4 : Nomination d'un nouvel organe de révision pour la période 2025-2027

Pascal Lauber : La commission financière n'avait pas encore tout à fait fini sa mission pour la soirée. L'un de ses rôles est de proposer à l'assemblée un organe de révision. Notre réviseur actuel arrive au terme de son mandat. Ce ne sera pas lui qui va vérifier les comptes 2025, 2026 et 2027 donc la commission financière a analysé et a demandé des offres.



ORGANE DE REVISION

- Désignation de l'organe de révision des années 2025, 2026 et 2027
- Proposition de la commission financière.
- **Fiduciaire Gefid Conseils SA, à Marly**

La parole est donnée à M. Christian Grandjean, président de la commission financière.

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE LA FIDUCIAIRE GEFID CONSEILS SA À MARLY COMME ORGANE DE RÉVISION

72 OUI
0 NON
1 ABSTENTION

L'octroi du mandat d'organe de révision à la fiduciaire Gefid Conseils SA à Marly est accepté.

Tractanda 5 : Approbation du Règlement scolaire

Pascal Lauber : Notre Commune partageant le cercle scolaire avec Bulle, nous devons adapter notre règlement afin que ce dernier soit similaire à celui de Bulle, lequel a déjà été validé. Je donne la parole au Vice-Syndic, Monsieur Patrick Audemars, pour les explications.



Modification du Règlement scolaire

Modification principale consiste à adapter son article 11 sur la composition et la désignation des membres pour le conseil des parents

Précise les mesures d'exclusions du bus scolaire pour les enfants ne respectant pas les règles en vigueur

Montant lié à la scolarisation d'un élève dans un autre cercle scolaire pour des raisons de langue a été revu et il est passé de 1000 à 3000, respectivement à 5000 pour l'ERAF

Patrick Audemars : Il s'agit donc d'une modification partielle du règlement scolaire. La Ville de Bulle a revu le règlement scolaire pour l'adapter à la dernière ordonnance en vigueur. La modification principale du règlement consiste à adapter son article 11 sur la composition et la désignation des membres pour le conseil des parents qui a remplacé la commission scolaire de l'époque. On a aussi modifié, dans ce règlement, les mesures d'exclusion du bus scolaire. On a de plus en plus de problèmes dans les bus scolaires, que ce soient les bus Mobul ou les bus demandés par l'administration scolaire ; on doit parfois prendre des mesures d'exclusion et celles-ci ont été adaptées. Il arrive parfois, pour des raisons de langue, que des enfants doivent être scolarisés dans d'autres écoles ou cercles scolaires. Ça fait 20 ans que je suis à la Commune et cela fait 20 ans que l'on demande un montant de CHF 1'000.—. Ce montant a été adapté à la réalité actuelle et passe à CHF 3'000.— lorsqu'un enfant doit être scolarisé dans un autre cercle scolaire et respectivement CHF 5'000.— à l'ERAF qui est une école spécialisée à Fribourg pour l'allemand. La Commune de Bulle a déjà validé ce règlement. Etant donné que nous partageons le même cercle scolaire, notre règlement doit être parfaitement identique pour nos deux communes. Avez-vous des questions ?

Mircea Cuzman : On n'a pas le choix finalement ?

Patrick Audemars : Non, effectivement.

Aucune autre question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT SCOLAIRE

73 OUI
0 NON
0 ABSTENTION

Le Règlement scolaire est accepté.

Tractanda 6 : Approbation de la modification des statuts de l'association Secours Sud Fribourgeois

Pascal Lauber : Le conseiller communal, Monsieur André Grangier, va traiter de la modification des statuts de l'association Secours Sud Fribourgeois.

Siège de l'association (art. 4)	Dans la commune où se situe l'Administration de l'association.	Attributions de l'administrateur (art. 18)	Gestion du personnel nécessaire au fonctionnement opérationnel et administratif (engagement, surveillance, révocation)
Modalité de convocation de l'assemblée des délégués (art. 10 al. 2)	Convocation adressée à chaque commune	Organisation du service des ambulances (art. 21)	Etablir cahier des charges des cadres (sauf commandant/directeur)
Composition du comité de direction (art. 13)	Trois représentants politiques par district. En principe, il s'agit de conseiller-ère-s communaux, dont un par district étant un ou un conseiller communal du chef lieu ; D'un suppléant représentant poli que par district qui est, en principe, un conseiller communal.	Obligation de servir (art. 23)	Conformément à la législation en la matière et dont l'organigramme est validé par le comité de direction.
Attributions du comité de direction (art. 15)	Compétent pour engager, surveiller et révoquer uniquement l'administrateur, le ou la commandant du bataillon et le ou la chef directeur du service des ambulances ; Pour le personnel nécessaire au fonctionnement opérationnel et administratif ; compétence de l'administrateur ; Fixer le tarif des interventions des missions volontaires ; Nommer les membres de l'état-major du service des ambulances, les officiers, les membres de l'état-major et les chefs d'intervention ; le commandant du bataillon, son remplaçant et commandants de compagnies, avec assentiment de l'ECAB.	Taxe d'exemption (art. 24 al. 2)	L'association peut astreindre à l'incorporer dans le bataillon des sapeurs-pompiers les hommes et les femmes, domicilié-e-s sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur na omalité, à par r du 1er janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans. Nul ne peut exiger son incorporation dans le bataillon
Attributions avec possibilité de délégation (al. 2) :	Facturation des frais d'interventions	Perception de la taxe (al. 3)	Les personnes au bénéfice d'une rente. At ou d'indemnités ; journalières ; les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage) et au bénéfice d'une indemnité forfaitaire de proche aidant ; les membres miliciens des bataillons de sapeurs-pompiers fribourgeois et des compagnies linéotrophes intercantoniales ; le personnel de l'un des cinq bataillons du canton de Fribourg ainsi que le personnel des membres de l'association des responsables des Service d'ambulances du canton de Fribourg (ARSAF) ainsi que les policier-ère-s de la police cantonale fribourgeoise ; les personnes requérantes d'aide au sens de la loi fédérale sur l'aide.
- A l'administrateur	Entree en matière	Modalités de paiement (art. 32 al. 2)	Les personnes âgées de 18 à 20 ans sont exonérées de la taxe d'exemption annuelle. La taxe d'exemption est ainsi perçue dès le 1er janvier de l'année de leurs 21 ans.
- Au commandant du Bataillon	Déposer des commissions		L'administrateur peut décider de percevoir des acomptes en cours d'exercice et trouver des arrangements avec les communes qui ne pourraient pas respecter les échéances.
- Au Directeur des ambulances	Conclure les assurances pour le personnel		
- A une délégation de ses membres (COOR) (al. 5)	Objectifs de performance		
	Veiller à l'aptitude des bases de départ		
	Mesure disciplinaire		
	Transmission budgets, comptes, rapport annuel (COIS)		
	Fixer le tarif des interventions des missions volontaires		

André Grangier : L'association des Secours Sud Fribourgeois regroupe les ambulances et les pompiers des 3 districts Glâne, Gruyère et Veveyse et est effective depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette association propose des modifications de certains statuts. C'est une révision partielle qui est plutôt liée à la composition du comité de direction et des tâches qui sont confiées aux différents organes qui composent cette association. Il n'y a pas de modifications qui pourraient impacter notre Commune et les citoyens, je pense notamment à la taxe non-pompiers. Ces modifications de statuts ont été proposées et acceptées à la majorité lors de l'assemblée des délégués qui a eu lieu le 8 octobre 2025. Conformément aux dispositions légales en vigueur, ces modifications doivent maintenant être soumises à votre approbation lors de cette assemblée. Je ne vais pas tous les passer en revue mais si on regarde les principaux, il s'agit du siège social de l'association, précisions sur certains articles et modification des modalités de convocation à l'assemblée ; avant c'était le délégué qui la recevait et maintenant ce sera la Commune. Il y a aussi la composition du comité directeur, comme cette association était jeune, il y avait beaucoup plus de membres au comité de direction et maintenant l'effectif sera réduit. Les attributions entre le comité directeur et les personnes qui y travaillent, ont été modifiées pour faire plus de sens. Quelques points ont aussi été modifiés pour l'administrateur et les ambulances. Au niveau des taxes et perception des taxes, certains points ont été complétés et éclaircis mais rien de particulier. La perception de la taxe reste inchangée, notamment le seuil fixé dès 21 ans. Avez-vous des questions ?

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

69 OUI
1 NON
3 ABSTENTIONS

La modification des statuts de l'association Secours Sud Fribourgeois est acceptée.

Tractanda 7 : Demande de dérogation à l'article 54 de la Loi sur les communes. Modification du nombre des membres du Conseil communal pour la période 2026-2031



Dérogation article 54 LCo

Art. 54 Composition

1 Le conseil communal se compose de :

- a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants ;
- b) sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants ;
- c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.

2 En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.

3 Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

4 En cas de fusion de communes, la convention de fusion peut prévoir le nombre de conseillers communaux de la nouvelle entité communale. En cas de changement du nombre de conseillers communaux, cette décision doit entrer en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

5 Les décisions relatives au nombre de conseillers communaux doivent être communiquées au préfet et au Service des communes.

Pascal Lauber : Le nombre d'habitants au 31 décembre 2024 se montait à 763 et aujourd'hui nous sommes à 794, ce qui nous oblige d'après cet article 54 de la Loi sur les communes, d'augmenter le nombre des conseillers communaux. Bien que l'on ignore aujourd'hui quelle sera la composition du futur conseil communal, avec notre expérience, nous sommes convaincus qu'il faut rester à 5 conseillers communaux pour accomplir les tâches qui sont dévolues à notre Commune, raison pour laquelle on vous propose d'accepter la dérogation de cet article 54 LCo et de rester à 5 conseillers communaux comme on le fait d'ailleurs depuis 2016. J'ouvre la discussion.

Guillermo Fernandez : Si mes pointages sont corrects, j'ai cru comprendre qu'on aurait 3 à 4 listes avec une dizaine de candidats pour l'année prochaine. Il me semblait opportun d'imaginer un conseil communal à 7 personnes pour, à la fois alléger la charge de travail de chacun et permettre d'avoir un conseil communal qui soit moins fermé en huit-clos et plus ouvert à travers une collaboration critique en ayant plus de membres d'horizons plus divers. J'aimerais proposer à mes concitoyens ici de plutôt favoriser une option à 7 conseillers pour le prochain conseil communal.

Pascal Lauber : Je pense que l'on est d'accord que ça n'apporte pas de réponse de ma part, c'est votre point de vue. Ainsi les gens peuvent le prendre en considération.

Jean-Claude Gobet : Si on n'accepte pas, il se passe quoi ?

Pascal Lauber : Si vous n'acceptez pas, ce sera 7. Ceux qui veulent rester à 5 doivent accepter et ceux qui veulent passer à 7 doivent refuser, pour que ce soit clair pour tout le monde.

Aucune autre question ou remarque.

**VOTE POUR L'ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION
DE LA LOI SUR LES COMMUNES. MODIFICATION DU NOMBRE DES
MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA PÉRIODE 2026-2031**

**56 OUI
5 NON
7 ABSTENTIONS**

La demande de dérogation à l'article 54 de la Loi sur les communes, modification du nombre des membres du Conseil communal pour la période 2026-2031 est acceptée.

Tractanda 8 : Divers

• GESTION DES DÉCHETS

Gestion des déchets à Morlon



À partir du 1^{er} janvier 2026

Principaux changements :

- Déchetterie de Morlon définitivement fermée.
- Accès aux déchetteries de Bulle
- Sacs Morlon toujours valables et toujours en vente à l'administration communale.

Transition & nouvelles installations

- Installation des 2 points de collecte type Moloks au printemps 2026.
- 4 emplacements de conteneurs actuels maintenus temporairement (église, restaurant, foyer et la Croix)

Gestion des déchets à Morlon



Autres points importants

- Déchetterie verte reste ouverte selon les horaires habituels
- Encombrants toute l'année dans les déchetteries de Bulle ou ramassage sur demande.

Infos pratiques

- Tous les détails : www.morlon.ch → Déchets
- Mémo déchets 2026 : www.memodéchets.ch → Morlon
- Administration communale

André Grangier : Comme je l'ai dit tout à l'heure, à partir de la fin d'année notre déchetterie communale va fermer ses portes définitivement. À partir du 1^{er} janvier 2026, nous irons « déposer » nos déchets sur la Commune de Bulle. Voici les principaux changements : nous aurons pleinement accès aux déchetteries de Bulle, que ce soit celle à La Tour ou de Palud. Il n'y a pas de carte d'accès, car ce système n'est pas en vigueur à Bulle. Concernant les sacs poubelle, les sacs estampillés Morlon seront acceptés et ils seront toujours en vente à l'administration communale. Vous pouvez aussi aller acheter vos sacs poubelle estampillés Bulle dans les divers commerces de Bulle. Les prix sont alignés sur ceux de Bulle mais cela ne fait pas une grande différence, seulement une légère variation pour les sacs de 60 litres et 110 litres. Vous êtes donc libres de vous approvisionner là où cela vous arrange. Nous allons vivre une période de transition au printemps 2026. Concernant les 2 points de collecte Molok prévus vers l'église et vers l'arrêt de bus de La Croix, vous avez pu constater qu'il n'y a encore rien pour l'instant. Cela a pris un peu de retard, en raison de discussions et de quelques difficultés avec notre premier bureau de génie civil. C'est un processus assez long mais nous espérons pouvoir réaliser ces installations courant 2026. Pendant cette période de transition, nous avons décidé de maintenir 4 emplacements actuels avec containers : à l'église, au restaurant, au foyer et à l'arrêt de bus de La Croix, ceci à titre temporaire afin de faciliter cette transition. Un autre point important, la déchetterie verte de Morlon restera ouverte et accessible à tous les citoyens de Morlon. Si vous allez à Bulle porter votre sac poubelle, vous y trouverez également une déchetterie verte. Les services proposés aux citoyens de Bulle et Morlon sont identiques. Concernant les objets encombrants, ils sont acceptés toute l'année dans les déchetteries de Bulle. Il y a également un service de ramassage sur demande au moyen d'un formulaire. Il serait trop long d'expliquer tous les détails et fonctionnement de la déchetterie de Bulle. Toutes les informations seront disponibles et encore améliorées ces prochaines semaines sur notre site internet. Il y aura également le MémoDéchets Morlon qui contiendra toutes les informations calquées sur le fonctionnement de Bulle et qui apportera des réponses aux personnes ayant des questions. Bien évidemment, notre personnel administratif est à votre disposition pour vous renseigner. Avez-vous des questions ?

Christiane Comte : Vous avez marqué dans le papier que vous nous avez envoyé que c'était La Condémine arrêt de bus et maintenant vous parlez de La Croix.

André Grangier : C'est bel et bien là où il y a l'arrêt de bus où il y a les 2 containers.

Christiane Comte : Ça devient très compliqué de suivre.

Béatrice Baud Wernli : Du moment que vous enlevez pas mal de containers, est-ce que vous pensez ajouter quelques robidog par exemple ? Parce que se promener sur un kilomètre avec un sachet va peut-être provoquer que l'on ne va pas forcément se baisser, il n'y en a peut-être pas assez.

André Grangier : Ceux qui sont déjà en place vont de toute façon rester. Nous pourrions éventuellement en ajouter d'autres si nous constatons qu'il y a une nécessité. Pour l'instant ce n'est pas prévu. Pour nous c'est tout nouveau et pour vous aussi, c'est une période de rodage qui va se mettre en place. Nous allons nous adapter à ce que nous observons sur le terrain et aux retours des citoyens.

Béatrice Baud Wernli : On voit par exemple à Bellevue et devant le restaurant, souvent ces robidogs sont utilisés pour d'autres choses et ils sont souvent pleins. Moi j'utilise souvent les containers en promenant le long de la route pour mettre les déchets de mes chiens.

André Grangier : Nous en sommes bien conscients et nous avons reçu des remarques de certains citoyens. Nous vidons ces points de collecte autant que possible mais nous ne pouvons pas passer tous les jours pour vérifier s'ils sont pleins ou non. Lorsque l'employé communal passe et voit que c'est plein, il va forcément le vider. Il ne passe pas chaque jour devant chacun des points de collecte.

Alexandre Perona : Lorsque les Moloks seront en service, j'imagine que les containers vont disparaître dans le village. Qu'en est-il des déchets à l'entrée de la presqu'île à Morlon ? Surtout en période estivale, est-ce que vous envisagez de garder des containers à cette place-là et comment est-ce que le ramassage va être organisé en tenant compte que l'évacuation des Moloks est différée par rapport aux ramassages courants sur la semaine.

André Grangier : C'est une bonne question. Durant ce printemps, tout est organisé avec le prestataire de la Ville de Bulle, ils vont assurer les tournées pour les containers. Pour les Moloks, ils disposent d'un camion qui gère à la fois les containers et les Moloks. Concernant la presqu'île, ce sont des questions que nous nous posons et nous allons probablement laisser les containers tels quels. Ils disposent en effet de camions qui permettent de collecter les 2 types de déchets.

Christian Grandjean : Vous m'avez déjà assez entendu pour ce soir, mais une petite question. Si j'ai bien compris, ça veut dire que Bulle est ouvert à toute la Gruyère ? Puisqu'il n'y a aucun contrôle, n'importe qui peut y aller.

André Grangier : Ceci est un problème qui relève de la Commune de Bulle. Je pense qu'un jour ils mettront certainement en place un système de contrôle avec de badges. Actuellement, ils effectuent des pointages et nous, venant de Morlon, sommes acceptés.

Christian Grandjean : Il faut bien avoir un véhicule immatriculé sur Morlon.

Markus Geiser : Je peux vous dire qu'à Bulle, ils font des contrôles. Il y a des policiers qui photographient des plaques. Nous on a été amendés quand on est venus à Morlon.

André Grangier : Effectivement, si je prends mon cas personnel, je circule avec une voiture estampillée Romande Energie avec des plaques vaudoises. Naturellement, si je vais à Bulle déposer mon sac, je leur indiquerai que j'habite à Morlon. Il est toutefois possible que, pour éviter les abus,

un système de badges soit mis en place à l'avenir, ce qui rendrait l'accès plus restrictif. C'est une évolution qui pourrait intervenir un jour.

Jean Yerly : Au niveau des Moloks, comme j'ai compris c'est un molok cartons et un molok sacs poubelle. Au niveau des cartons, est-ce qu'on l'on garde la benne à cartons encore le temps du changement ou faut-il aller à Bulle ?

André Grangier : Il fallait que nous prenions une décision. Les moloks seront pour les cartons et les sacs poubelle mais nous ne garderons pas la benne à cartons à la déchetterie.

Pascal Lauber : Un complément d'infos encore. Ceux qui ne sont pas encore allé chercher le sac de 35 litres à la Commune, je ne sais pas s'il y en a, c'est jusqu'au 22 décembre 2025. Ce rappel est aussi mis dans l'Esprit.

• ÉCOLE - ÉTUDE D'OPTIMISATION

Ecole – étude d'optimisation



Le bâtiment compte 3 salles de classe, 1 AES, une salle sous les combles ainsi que plusieurs petites salles pour différentes activités scolaires.

Rappel de l'objectif

Cette étude vise à analyser le potentiel du bâtiment pour voir comment son volume peut être optimisé, transformé ou redistribué, afin d'évaluer la possibilité d'ajouter une salle de classe et un espace AES suffisamment grand, tout en respectant les contraintes liées aux bâtiments protégés et à l'accueil d'enfants.

Ecole – étude d'optimisation



Études menées

- Analyse de différentes variantes d'aménagement (optimisation interne, utilisation des combles, redistribution des locaux,...).
- En cas de travaux importants, une mise en conformité du bâtiment au normes sera exigée par l'Etat.

- ⇒ Le bâtiment ne peut pas accueillir de classes supplémentaires.
- ⇒ Un AES répondant aux besoins.
- ⇒ Coûts importants pour un bénéfice relatif.

Ecole – étude d'optimisation



Prochaine étape

Des discussions sont en cours et devront se poursuivre en 2026 avec la commune de Bulle concernant le calendrier d'arrivée de l'école du Ferrage ainsi que les besoins en salles de classe pour les prochaines années dans le cercle scolaire.

André Grangier : Comme vous le savez, notre cercle scolaire fait face à un besoin croissant d'espace et à un manque récurrent de salles de classes. Dans ce contexte-là, le Conseil communal a souhaité analyser le potentiel actuel du bâtiment pour déterminer s'il existait des améliorations possibles. Pour rappel, ce bâtiment est composé de 3 salles de classe, 1 AES, 1 salle sous les combles ainsi que plusieurs petites salles destinées à diverses activités scolaires. L'objectif de cette étude est d'examiner si le volume existant du bâtiment permettrait réellement d'apporter des améliorations. Nous avons voulu savoir s'il était possible d'optimiser les espaces, de les transformer ou de les redistribuer différemment afin de créer potentiellement une classe supplémentaire et surtout d'offrir un espace AES qui réponde aux besoins actuels des élèves. Toutes ces réflexions ont bien sûr été menées en respectant les contraintes liées à un bâtiment protégé, ainsi que les normes applicables pour l'accueil des enfants. En résumé, l'analyse a permis d'étudier plusieurs variantes que je ne vais pas toutes détailler ici. Dès le moment où des travaux importants sont envisagés, nous devons passer par une mise à l'enquête et, à partir de là, mettre le bâtiment en conformité. Cela concerne notamment la mobilité, avec l'obligation de prévoir un

ascenseur. Toutes ces mises en conformité génèrent des coûts importants. En étudiant les différentes variantes avec l'architecte, nous nous sommes rendu compte que, malheureusement, il n'existait pas de possibilité réelle d'ajouter une salle de classe supplémentaire. En revanche, il serait possible de créer un espace d'accueil extrascolaire conforme et mieux dimensionné. En résumé, nous ne gagnerions pas de salle de classe supplémentaire, mais un AES conforme. Cela implique toutefois des coûts significatifs, notamment avec l'installation d'un ascenseur extérieur ou intérieur, représentant plusieurs millions de francs pour un gain de places d'accueil relativement limité. Nous pensions initialement pouvoir créer une salle de classe supplémentaire, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Pour la suite, et en parallèle de ces études, des discussions sont en cours et se poursuivront l'année prochaine avec la Commune de Bulle, qui fait partie du même cercle scolaire. Elles concernent notamment le calendrier de l'arrivée de l'école du Ferrage, annoncée pour les prochaines années, ainsi que les besoins futurs en salles de classe. Ces éléments sont essentiels pour disposer d'une vision globale de l'évolution du cercle scolaire et pour orienter les prochaines décisions à prendre concernant cette école. Pour l'instant, nous restons dans une phase d'analyse et aucune décision n'a encore été prise quant à la suite du projet. Avez-vous des questions par rapport à cette étude ?

Aurélié Cueto : Vous parlez de l'étude du bâtiment en lui-même. Mais lors de l'assemblée fin 2024, on parlait éventuellement d'une étude pour quelque chose à côté du bâtiment comme Broc avait pendant plusieurs années. Est-ce qu'il y a également un résultat par rapport à ça ?

André Grangier : Il y a eu une ou deux variantes qui sont ressorties, permettant d'envisager un prolongement du bâtiment à l'arrière. Effectivement, cela permettrait de créer une salle supplémentaire, mais on entrerait alors dans des coûts de plusieurs millions. La question est donc de savoir si le jeu en vaut la chandelle. Il y a également toutes les discussions en cours avec Bulle et le cercle scolaire à prendre en compte. Si le coût se situait autour de CHF 500'000.—, la question se poserait évidemment de manière différente.

Adrien Moret : Le budget d'étude de CHF 80'000.— était pour aboutir à ça ?

André Grangier : Je rassure tout de suite, je n'ai pas le chiffre exact mais on est bien en dessous actuellement.

Adrien Moret : Je pense que là, l'école comme elle est c'est surtout la 5-6H où ça pose problème, où l'espace n'est pas suffisant pour accueillir une volée actuelle. Mais les autres volées, il y a eu quelques améliorations dans la salle 3-4H, ça va très bien. Donc c'est juste pour une volée. Est-ce qu'il n'y a pas un moyen de trouver une solution pour cette volée-là, au lieu de faire des frais phénoménaux ?

André Grangier : Effectivement, il y a la salle située tout au fond, en bas à gauche, pour les 5-6H. De par sa configuration, elle n'est pas pratique, et malheureusement il y a ce gros mur central qui semble porter une grande partie du bâtiment. Nous voulions vraiment savoir ce qu'il était possible de faire avec ce bâtiment, et nous avons maintenant des réponses claires. Autrement, sans disposer de ces éléments, on se poserait chaque année les mêmes questions sans jamais avoir de réponse concrète. Là, nous avons au moins des études qui nous montrent clairement ce qui est possible de faire et ce qui ne l'est pas.

Adrien Moret : Actuellement on ne peut rien faire.

André Grangier : Typiquement l'histoire de l'ascenseur, finalement c'est quelque chose qu'on n'y échapperait pas.

Adrien Moret : Un ascenseur pour quoi ?

André Grangier : Pour la mobilité. S'il y a des enfants en mobilité réduite ou en fauteuil roulant, actuellement s'ils doivent aller à l'étage, je ne sais pas comment ils font.

Béatrice Baud Wernli : Il y a eu, il y a à peu près une année et demi, deux ans, l'histoire comme quoi les enfants en primaire des Vanils seraient déplacés et pas les autres. Est-ce que dans votre étude vous avez un peu changé l'idée, de mettre peut-être un niveau de classe ? Ça avait beaucoup choqué les parents, j'ai d'ailleurs été cosignataire d'une lettre qui a été faite par les parents des Vanils à votre Commune où on nous a dit que pour le moment il n'y avait pas eu de décision. Disons que dans le quartier des Vanils c'est toujours un sujet de discussion, surtout ceux qui ont des petits qui savent qu'ils vont devoir commencer et qui n'ont pas envie de mettre leur bout de chou de 4 ans dans un bus tous les matins.

André Grangier : L'étude porte clairement sur le bâtiment et non sur le nombre futur d'élèves pour les prochaines années. Ce n'est pas moi qui m'occupe des écoles, je suis vraiment en charge du bâtiment et j'essaie de voir s'il est possible d'y ajouter des classes supplémentaires ou ce genre de choses. Ce que vous évoquez ne s'inscrit pas dans le cadre de cette étude.

Béatrice Baud Wernli : On parle quand même de l'école et je pense que c'est un sujet qu'il ne faudrait pas forcément oublier. Je me rappelle aussi d'avoir proposé bêtement vu que ça risquait d'être pour 1 année ou autre comme a dit Monsieur Moret, de simplement mettre un container comme ils ont fait pour les plus grands à l'EPAC, qui pourrait certainement servir, sur les 3 places de parc que les gens disent qu'elles ne sont pas assez larges. On pourrait supprimer les 3 places de parc, mettre un container et là je pense qu'on pourrait avec 1 classe en plus, provisoirement du moins. C'est des provisoires qui peuvent durer longtemps, on voit ça ailleurs.

Samuel Barras : Dans 3 x 12m² ? Parce qu'une place de parc c'est 12m².

Béatrice Baud Wernli : Il me semble que c'est plus grand à l'EPAC.

André Grangier : Même pour des solutions provisoires, comme vous le dites, il y a malgré tout des normes à respecter. Ce n'est pas simplement une question de poser des containers sur des places de parc, c'est bien plus compliqué que cela. Je ne pense pas que ce serait une solution de mettre des containers provisoires. Ils peuvent éventuellement durer mais pas sur de nombreuses années, on parlerait plutôt de deux à trois ans. Par ailleurs, nous n'aurions très certainement pas les autorisations pour installer des containers provisoires sans projet futur d'agrandissement. Si certaines communes ont pu mettre en place des solutions provisoires, c'est parce qu'il y avait un véritable projet derrière.

Béatrice Baud Wernli : Le projet c'est Le Ferrage quand même, à la longue.

Florian Scyboz : Un point pour compléter les bouts de chou et le bus. On est quand même un certain nombre à avoir pris le bus plusieurs années, je vous laisse maîtres et juges de comment on est venus en avant, mais je pense que c'est faisable.

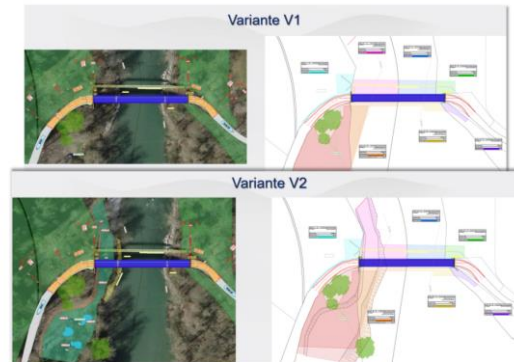
• TRAVERSÉE DE LA SARINE

Traversée de la Sarine

Point de situation

- Retour enquête préalable -> 3 préavis défavorables dont 1 de la section nature et paysage (SFN) avec qui il a fallu discuter négocier;
Ont demandé le développement de plusieurs variantes prenant en compte la restitution zone à la nature;

➡ développement d'une variante «acceptable» pour le SFN



Samuel Barras : Un point de situation sur l'état d'avancée du projet du pont sur la Sarine. Une première mouture a été déposée en enquête préalable auprès du canton. Celle-ci a malheureusement reçu 3 préavis négatifs. Si 2 d'entre eux avec des garanties et des explications complémentaires pourront être levés, le 3^{ème}, du Service des forêts et de la nature a nécessité de revoir notre copie. En effet, la section Lacs et cours d'eau de ce service nous a demandé de développer plusieurs variantes afin qu'une partie de l'espace réservé aux eaux soit restitué à la Sarine. En d'autres mots, lors de la construction de l'actuelle passerelle, des remblais ont sensiblement réduit la largeur de la Sarine à cet endroit et il nous est demandé de corriger cela en restituant la largeur initiale. 3 variantes supplémentaires ont donc dû être développées par notre mandataire. Après discussion avec le SEN, la variante V2, que vous voyez à l'écran, avec une élimination modérée des remblais qui permettrait ainsi à la Sarine de retrouver sa largeur, obtiendrait un préavis favorable de la part de ce service. Toutefois cette variante a un surcoût d'environ CHF 125'000.— que l'on doit encore se répartir et ce chiffre doit encore être affiné, il est de plus ou moins 20% actuellement. Notre mandataire s'occupe de chiffrer cette variante de manière précise en vue de sa mise à l'enquête. Avez-vous des questions ?

Philippe Tinguely : On parle d'une passerelle ou de la réfection du pont ?

Samuel Barras : Les budgets avaient été acceptés pour la construction d'une passerelle piétonne.

Philippe Tinguely : D'accord, on parle bien de ça ?

Samuel Barras : Oui.

Jean-Claude Gobet : Sur la variante 2, il y a sur le côté gauche de la photo, qui est bleu, c'est quoi ce truc ? Où il y a la place de parc, après.

Samuel Barras : C'est justement la restitution au domaine des eaux.

Jean-Claude Gobet : Si je comprends bien, où il y a la place de parc actuelle sur Broc, là il y aurait un espèce de marais ?

Samuel Barras : Non, la couleur est peut-être un peu mal choisie. Ça veut dire que sur toute cette partie verte, ce doit être dégrappé, on doit enlever une couche pour permettre à la Sarine quand elle est en période de crue, de pouvoir déborder sur cette partie-là. En d'autres termes, avec cet








abaissement de la surface actuelle, en période de crue, la Sarine inonderait pratiquement la place de parc actuelle.



Jean-Claude Gobet : Il n'y aurait plus de places de parc ?

Samuel Barras : Non il n'y en aurait plus. Ce sera une zone de toute façon fermée à la circulation. Cette place de parc est déjà illégale.

- **AIDES COMMUNALGES POUR L'EFFICIENCE ENERGETIQUE**

Aides communales pour l'efficience énergétique

Mesure	Détails	Conditions
 Conseil au Programme Bâtiments	Conseil gratuit par un spécialiste pour l'évaluation énergétique de votre bâtiment	La commune vous met en relation avec son spécialiste et prend en charge le conseil
 Changement de fenêtres	Subvention communale pour le remplacement de vos fenêtres (60-70 fenêtres change)	Remboursement sur facture pour le remplacement des fenêtres existantes par du triple vitrage
 Remplacement des chauffages fossiles et chauffages électriques	Conseil gratuit pour le remplacement de votre chauffage fossile et subvention communale de l'investissement en cas de réalisation	La commune vous met en relation avec son spécialiste et prend en charge le conseil. Elle verse une subvention sur facture en cas de réalisation
 Installation solaire photovoltaïque 0 thermique	Équipements communaux offerts et subvention pour les panneaux thermiques de l'investissement	Décret d'une subvention sur facture avec indication de la puissance des modules thermiques
 Installation d'un chauffe-eau thermodynamique (ou remplacement d'un boiler électrique)	Subvention communale pour le remplacement d'un boiler électrique par un chauffe-eau thermodynamique à l'efficacité de l'investissement	Décret d'une subvention sur facture
 Borne de recharge pour véhicule électrique	Subvention communale de 20% sur l'investissement d'une borne Max 100	Décret d'une subvention sur facture avec copie du formulaire DDT envoyé au gestionnaire de réseau
 Installation d'un robot tondeuse	Subvention communale de 20% sur l'investissement d'un robot tondeuse Max 100	Décret d'une subvention sur facture

 Commune de Yverdon Le Programme Bâtiments

Laura Pasquier : Bonsoir à tous, rassurez-vous je vais être rapide car je vois que les paupières de certains sont un peu lourdes. Comme chaque année, voici les diverses subventions énergétiques. Elles n'ont pas changé donc je ne vais pas les passer en revue. Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la Commune.

- **SENIORS**



Laura Pasquier : Concernant les Seniors, je n'ai pas de dates à vous transmettre pour le programme puisqu'elles sont déjà toutes passées pour cette année. Mais c'est l'occasion de faire un tout petit bilan de la politique Senior+ dans notre Commune et de manière un peu plus large.

Notre commission est composée de 5 membres et elle se rencontre 2 fois par année. Nous définissons ensemble quelles activités seront proposées aux Seniors pour une demi-année. Ensuite les Seniors intéressés reçoivent le programme et peuvent s'inscrire ensuite pour les activités. Cette année par exemple, on a proposé une sortie à Chaplin's World, on a fait 6 marches, on a fait des cafés, des après-midis pétanque à La Tour-de-Trême dans le tout nouveau boulo-drome et une conférence sur le thème de la dignité. Toutes ces propositions sont grandement appréciées et c'est vrai que les cafés ont spécialement la cote. Ces activités ont un objectif très clair, permettre à nos aînés de mener une vie digne et épanouie de manière autonome aussi longtemps que possible afin de retarder une éventuelle entrée en EMS. Eh oui, ce n'est pas une nouveauté mais l'évolution démographique s'impose à nous comme une évidence et elle va toucher évidemment les Seniors. Entre 2030 et 2045, la population des personnes âgées de plus de 80 ans va tripler. Or nous le savons, les lits en EMS ne pourront évidemment pas suivre et les capacités institutionnelles ne suffiront pas à absorber cette croissance. Depuis plusieurs années, notre district met donc les bouchées doubles pour créer des nouvelles places d'accueil en EMS. Vous avez par exemple les EMS de Sorens et de Vuadens qui sont actuellement en construction. Quant aux communes, il est indispensable qu'elles jouent un rôle actif dans le soutien à l'autonomie des personnes âgées. Toutes ces activités nous permettent donc de répondre aux exigences légales et aux attentes du district.

- **ÉLECTIONS COMMUNALES**

Votez la liste entente
Aux élections communales 2021

Laura Pasquier	Patrick Audemars	Pascal Lauber	Samuel Barras	David Castella

Ensemble pour le bien commun !

Pascal Lauber : Je reprends la parole pour les 2 derniers slides, avec des informations sur les prochaines élections communales. André Grangier est arrivé le 1^{er} novembre 2022 au sein du Conseil en remplacement de David Castella et a décidé de se représenter et de continuer de mettre ses compétences au sein de la Commune de Morlon. Laura Pasquier a des disponibilités qui ont changé depuis qu'elle est devenue maman et elle a décidé de ne pas se représenter. Patrick Audemars, on le sait depuis bien longtemps, ne se représentera pas pour un nouveau mandat, tout comme Samuel Barras. Quant à moi, j'ai annoncé au Conseil communal le 3 novembre que je me représentais pour un nouveau mandat. Voilà au niveau de la situation des élus actuels et on peut maintenant passer à vos questions.

• QUESTIONS

Christiane Comte : Je voulais déjà vous remercier pour tout ce qui a été fait pour les personnes Seniors, parce que c'était très intéressant et on a tous passé de très très bons moments. Une chose que je voulais encore demander à la Commune, pour les personnes en mobilité réduite il n'y a pas de parking dans le village à part au bord du lac. Mais pour aller à la Commune, il n'y a pas de place pour handicapé. Je trouve que c'est dommage et en plus c'est une loi officielle qui doit être mise à exécution. Je souhaite à tout le monde une bonne fin d'année et à l'année prochaine.

Mircea Cuzman : J'ai une question pour Monsieur Audemars. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour le Foyer. Comme la problématique de places dans les foyers, on a vu dans les journaux que des Foyers étaient reconstruits pour avoir plus de place.

Patrick Audemars : Concernant la Fondation du Foyer St-Joseph de Morlon, la seule chose que je peux dire c'est qu'on a reçu la garantie que jusqu'en 2031 nous devons exister et répondre à la demande. À terme on ne sait pas. On peut imaginer qu'en 2031, il va manquer encore 160 lits à créer dans le district de la Gruyère, nous sommes propriétaires du terrain, le Foyer est bien évidemment vétuste mais on a un projet dans nos tiroirs qui pourrait nous permettre de détruire le bâtiment et le reconstruire. On pourrait passer de 26 à 45 lits environ, la politique est plutôt d'avoir des EMS à 80. Mais j'imagine que si le district ne trouve pas d'autres terrains disponibles pour construire d'autres EMS et qu'ils en ont absolument besoin, à ce moment-là ils vont peut-être se poser la question de Morlon et qu'en faire, s'ils le développent quand même.

Bernard Deillon : Une question de principe. J'aimerais savoir quelles sont les directives administratives de la Commune de Morlon en matière de subvention des partis politiques ?

Pascal Lauber : Au niveau des partis politiques.

Bernard Deillon : Ou initiatives. Ou comme vous l'avez fait d'ailleurs en luttant contre une initiative que personnellement j'ai soutenue. Je trouve que la Commune doit rester neutre et n'a pas à s'impliquer en faveur d'initiative par rapport à une autre. Tous les deux sont des représentants de Morlon et de faire de cette façon-là, je ne pense pas que c'est dans la bonne voie pour créer un climat sympathique dans la Commune.

Pascal Lauber : Au niveau des partis politiques, il n'y a pas de soutien. Et au niveau du soutien qui a été accordé de CHF 2'000.— pour combattre l'initiative Sauvez Les Laviaux, c'est vite vu, le Conseil communal veut absolument que le plan directeur régional soit mis en œuvre. Pour qu'il soit mis en œuvre et que le développement du tourisme puisse avoir lieu avec la même volonté qui avait été mentionnée lors d'une assemblée communale, notamment de développer les infrastructures légères, on a décidé d'octroyer ce montant de CHF 2'000.—. Mais c'est à titre exceptionnel et pour arriver à pouvoir mettre en œuvre ce plan directeur régional. Par contre on soutient toutes les sociétés locales en fonction d'un montant fixe qui a été dévolu à chaque société locale que vous retrouvez aussi dans les budgets ; le Chœur Mixte, La Jeunesse, le Club Sportif, la SIV, l'Intersociété, les enfants avec le camp d'été et d'hiver. Ce sont des montants que l'on a revus en début de législature et en principe on ne déroge pas.

Jean-Claude Gobet : La 1638 ce n'est pas une société locale ?

Pascal Lauber : La 1638, vous nous avez demandé de vous aider à un moment donné et on vous a répondu très clairement que les buts on ne les connaît pas et surtout, ce qui nous dérange c'est que vous n'acceptez pas tout le monde.

Bernard Deillon : C'est du mensonge.

Pascal Lauber : C'est vrai. David Castella n'a pas pu rester très longtemps. Monsieur Dorthe n'a même pas pu y adhérer. Autrement toutes les autres sociétés, on les aide. Mais La 1638 on a refusé pour ces raisons-là.

Jean-Claude Gobet : Je vais faire partie de la société de jeunesse alors.

Pascal Lauber : Vous refusez des jeunes, les jeunes ?

Arnaud Scyboz : On a l'assemblée en mars si jamais. La société de Jeunesse de Morlon c'est à partir de 16 ans, année des 16 ans et il faut quitter la jeunesse quand on est marié mais si tu es divorcé, je ne sais pas ta situation ?

Pascal Lauber : Tu auras peut-être des membres qui vont arriver.

Mircea Cuzman : Ce n'est pas une question. Je veux seulement dire merci à la société qui a mis des arrangements de fleurs et plantes aux arrêts de bus, c'était très joli. Et merci aussi aux familles qui décorent leurs maisons chaque hiver, c'est vraiment très beau et de voir des crèches en passant dans la Commune, ça donne un peu de couleur et de gaieté.

Pascal Lauber : On transmettra. Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Je ne vois pas de main se lever. À mon tour d'adresser un sincère merci aux personnes qui s'investissent pour la Commune ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour votre activité et votre engagement tout au long de l'année. Je vous remercie bien entendu comme chaque année mes collègues du Conseil communal Patrick, Laura, Samuel, André pour votre engagement fort apprécié et tous les lundis qu'on passe ensemble. Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite à toutes et tous une belle fin d'année, d'excellentes fêtes et un bon retour chez vous puisqu'on est un petit peu éloigné de notre Commune.



Merci de votre attention.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 22h37.